Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260105-D2026_02-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 05 JANVIER 2026

Délibération 2026.02

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le cinq janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le trente décembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller délégué – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, PERRIGAULT Chantal, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, SOULAT Véronique, GRANDIN Stéphanie, LE GARREC Virginie, DABO Delphine, conseillères municipales – Messieurs LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, COURDENT Stéphane, SIGURET Jérôme, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, GEORGES Patrice, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. SIGURET),
Monsieur COTARMANAC'H Yves, conseiller municipal, (procuration donnée à M. de LA PORTBARRÉ).

ABSENTS :
M. LABBÉ René, conseiller municipal,
Soit 26 membres présents ou représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Monsieur GEORGES Patrice, conseiller municipal.

PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE RENE CASSIN DE CANCALE DANS LE CADRE DU PROJET TERRITOIRE E3D/CNR 2024-2027

Rapporteur M. Yvonnick DUVAL, Adjoint

Peut être considéré comme E3D – École/Établissement en Démarche de Développement Durable - tout établissement scolaire ou toute école engagés dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Le collège René Cassin de CANCALE a obtenu ce label. Le projet de territoire E3D/CNR 2024-2027 est porté conjointement par le collège et huit écoles du secteur dont SAINT-MELOIR DES ONDES.
Le Rectorat de RENNES a attribué au collège René Cassin une subvention totale de 274.859 €, versée sur les quatre années.

La convention a pour objet de définir les engagement réciproques des parties pour la bonne mise en œuvre du projet.

Le projet vise à faire vivre l'environnement proche des élèves, à renforcer les connaissances sur les écosystèmes littoraux et terrestres, et à valoriser les ressources du territoire autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les objectifs principaux sont :

- Observer et comprendre les spécificités du territoire (estran, dune, zone humide, baie du Mont-Saint-Michel, espaces agricoles…) ;

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260105-D2026_02-DE

- Développer la pratique de la « classe dehors » ;
- Mettre en place des actions inter-écoles et inter-degrés ;
- Renforcer la liaison pédagogique écoles-collège ;
- Structurer des réseaux d'éco-délégués ;
- Développer des actions artistiques en lien avec l'environnement (résidence d'artiste) ;
- Rendre les élèves acteurs de leur environnement ;
- Organiser des sorties en mer et des observations scientifiques.

Le collège René Cassin s'engage notamment à :
- Centraliser l'intégralité de la subvention et en assurer la gestion budgétaire et comptable ;
- Régler toutes les dépenses, y compris celles engagées pour les écoles ;
- Vérifier la conformité des dépenses avec le projet E3D/CNR ;
- Tenir un suivi financier individualisé par école.

La commune abritant l'école s'engage à :
- veiller à ce que l'école respecte le cadre du projet ;
- autoriser, lorsque nécessaire, les sorties ou activités se déroulant sur son territoire ;
- faciliter la mise en œuvre logistique des actions locales.

Tous les détails et informations figurent dans la convention jointe à la présente délibération.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les termes de la convention entre le collège René Cassin de CANCALE et la commune dans le cadre du projet territoire E3D/CNR 2024-2027 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)